

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/W/124
28 octobre 2002

(02-5931)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

MÉCANISME D'EXAMEN TRANSITOIRE CONCERNANT LA CHINE

Questions de la Mission permanente du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu à la Chine dans le cadre du mécanisme d'examen transitoire au titre du paragraphe 18 du Protocole d'accession de la République populaire de Chine

La Mission permanente du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 25 octobre 2002, en demandant qu'elle soit distribuée aux Membres afin que l'examen transitoire ait lieu à la réunion du Comité des 7 et 8 novembre 2002.

Procédures quaranténaires appliquées par la Chine aux importations de fruits frais

Conformément à l'Accord SPS, les mesures sanitaires et phytosanitaires seront appliquées de manière justifiée et transparente, et de la façon la moins restrictive possible pour le commerce. En vertu de la réglementation chinoise, un permis de quarantaine doit être demandé préalablement à l'importation directe de tous les fruits frais par les ports de Da Lian, Tianjin, Qinhuangdao et Shanghai.

Il a été signalé que les commerçants ont souvent relevé des incohérences dans ce processus d'obtention d'un permis. Les procédures appliquées diffèrent selon les fonctionnaires et les organismes dans les différents ports. Elles durent en outre si longtemps qu'il arrive souvent que les fruits frais se gâtent et qu'ils perdent leur valeur marchande.

Afin d'honorer ses engagements en matière d'accession aux marchés sur le plan de la transparence, la Chine s'est engagée à notifier à l'OMC toutes les lois, réglementations et autres mesures relatives à ses procédures quaranténaires et à lui fournir des renseignements sur son système de commerce extérieur. Aussi, afin d'alléger les charges que font peser sur les importateurs ces incohérences liées à la procédure, il serait souhaitable que la Chine donne des précisions à cet égard. Il serait par ailleurs fort utile qu'elle publie les procédures opérationnelles types auxquelles devaient se conformer tous les ports d'entrée.
